



Délibération n° 8

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.5 – Finances- subventions

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Travaux de requalification et d'extension de la salle « La Pyramide » en HQE/FBR
Programme LEADER 2014/2020

Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Travaux de requalification et d'extension de la salle « La Pyramide » Demande de subvention
Sous-mesure 19-2

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Fonds du Programme LEADER 2014-2020 relevant du GAL du Pays du Montreuillois, et notamment la fiche-action 3 « Favoriser l'adaptation des entreprises et équipements publics face aux enjeux sociétaux, environnementaux et numériques »,

Considérant les travaux de requalification et d'extension de la salle des Associations « la Pyramide » aux normes environnementales,

Considérant que :

- l'opération répond aux critères d'éligibilité du fonds « LEADER » de par son rayonnement territorial et sa performance énergétique,
- compte tenu des subventions obtenues à ce jour, le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
- Honoraires :		Région : Subvention HQE/FBR.....	10 700,00 €
-Projet + Etude HQE + Filière bois régional.....	45 012,00 €	(sur la partie honoraires)	
		Région : Subvention HQE/FBR.....	48 980,00 €
		(sur la partie travaux)	
- Travaux	465 886,81 €	Etat (DETR).....	120 270,75 €
		Région : rénovation urbaine	24 749,00 €
		Fonds LEADER. (sollicité).....	30 000,00 €
		Enveloppe parlementaire.....	4 000,00 €
		FDE (sur la partie énergétique).....	28 400,00 €
		TOTAL SUBVENTIONS :	267 099,75 €
		Fonds propres.....	243 799,06 €
Total des dépenses HT	510 898,81 € HT	Total des recettes HT	510 898,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Fonds LEADER pouvant être octroyée dans le cadre de cette opération.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-Del8-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018